



Communiqué de presse 20.10.2017

LA DIRECTION REGIONALE ÎLE-DE-FRANCE DE L'ADEME ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LANCENT LA 8^e SESSION DES APPELS A PROJETS : GÉOTHERMIE PROFONDE / CHAUFFERIES BIOMASSE / RESEAUX DE CHALEUR

La région Île-de-France dispose d'un potentiel important dans le développement des énergies renouvelables. Ces trois nouveaux appels à projets s'adressent aux maîtres d'ouvrages publics et privés souhaitant développer une installation de chaleur renouvelable ou un réseau alimenté en chaleur renouvelable. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 15 décembre 2017.

Des gisements en géothermie et biomasse importants en Île-de-France

La région Île-de-France dispose d'un gisement d'énergies renouvelables important concernant la géothermie profonde et la biomasse pour la production de chaleur. Ces gisements ont fait l'objet de plusieurs études et des cartographies existent. Les réseaux de chaleur constituent un vecteur important de développement de ces énergies dans le contexte francilien, caractérisé par une forte densité de population.

Des objectifs de développements des énergies renouvelables ambitieux

Des objectifs ambitieux de développement de ces filières sont fixés dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) co-élaboré par les services de l'État, de l'ADEME et de la Région selon des trajectoires de développement qui sont notamment issues des lois Grenelle avec l'objectif d'atteindre 23% de consommation d'énergie finale renouvelable. Cette volonté a été confortée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avec l'ambition d'atteindre 32% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique final à l'horizon 2030.

Des appels à projets communs ADEME Île-de-France et Région Île-de-France

Afin de soutenir le développement des filières renouvelables en Île-de-France conformément aux objectifs et d'accompagner les projets les plus pertinents, la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME et la Région Île-de-France mettent en place des appels à projets annuels pour davantage de simplicité. Les lauréats se voient attribuer des subventions du Fonds Chaleur et des aides régionales. Pour 2018, ces appels à projets concernent les thématiques suivantes : géothermie profonde, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur et récupération de chaleur fatale, si celle-ci est liée à la création/extension d'un réseau de chaleur.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France, un nouvel appel à projets commun Région/ADEME complète le panel. La cinquième session sera lancée prochainement.

De plus, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens et notamment du FEDER, la Région va prochainement lancer un appel à projets dédié au développement des énergies renouvelables. Les porteurs de projets ayant candidaté à l'appel à projets ADEME/Région sont invités à y candidater pour obtenir un financement européen complémentaire. Tous les renseignements seront disponibles sur le site dédié aux fonds européens : [http://www.europeidf.fr/mon-projet?axe-thematique\[\]=464](http://www.europeidf.fr/mon-projet?axe-thematique[]=464)

La priorisation des énergies renouvelables en Île-de-France

La région Île-de-France est marquée par un fort potentiel géothermique géolocalisé. Ainsi les porteurs de projet sont encouragés à exploiter la ressource géothermique quand celle-ci est disponible et valorisable, notamment afin de ne pas pénaliser le développement de chaufferies biomasse dans les territoires où ce potentiel est moindre (disponibilité et durabilité de la ressource). Globalement cette démarche de priorisation des énergies renouvelables matérialisée dans l'outil EnR'Choix consiste à analyser dans l'ordre de priorité :

1. les mesures d'économie d'énergie réalisables (bâtiments, réseaux, etc.)
2. le potentiel de raccordement et/ou d'extension à un réseau de chaleur existant
3. la valorisation de la chaleur fatale située à proximité (UIOM, data center, process industriels, etc.)
4. la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la ressource géothermique
5. la création d'une chaufferie biomasse, le solaire thermique et la méthanisation

La création d'une chaufferie biomasse doit donc être justifiée par l'impossibilité de recourir aux autres EnR&R (critère de sélection fort de l'appel à projets). Une attention particulière est également portée sur la provenance et la qualité de l'approvisionnement.

La qualité de l'air, un enjeu de santé publique majeur en Île-de-France

L'Île-de-France est couverte par un plan de protection de l'atmosphère adopté en mars 2013 et révisé en 2017. Il contient des mesures de réduction des émissions (particules, NOx, etc.) renforcées et différenciées en fonction de zonages. Les chaufferies collectives, pour bénéficier des aides de la Région et de l'ADEME, doivent justifier de leur exemplarité concernant les émissions atmosphériques liées à la combustion et à la logistique relative à l'approvisionnement au regard du plan de protection de l'atmosphère.

Par ailleurs, la Région a adopté en juin 2016 le plan pluriannuel « Changeons d'air en Île-de-France ». Ce plan décline de manière transversale et opérationnelle les actions de la Région pour améliorer la qualité de l'air au travers des compétences régionales en matière notamment d'aménagement, de transports, d'énergie, de logement, de formation, de développement économique et d'innovation.

Une des mesures importantes de ce plan est le lancement d'un fonds « air-bois » en Île-de-France, en partenariat avec l'ADEME, permettant d'accompagner le remplacement des équipements de chauffage individuel au bois anciens par des équipements modernes moins émetteurs de polluants atmosphériques.

Une nouvelle ambition de la Région en matière d'énergie

En préfiguration de la refonte de sa politique énergie climat, la Région, chef de file de l'action territoriale dans ce domaine, organisera avant la fin de l'année des assises régionales de l'énergie pour engager une réflexion stratégique sur les enjeux énergétiques franciliens et préparer la nouvelle politique d'intervention qu'elle entend porter à partir de 2018. L'élaboration de la stratégie régionale énergétique, qui sera finalisée début 2018, et le schéma régional spécifique pour la biomasse, constitueront des contributions directes et concrètes au Plan Climat national.

Calendrier des appels à projets

Réunion d'information	7 novembre 2017
Date de clôture	15 décembre 2017

Les modalités des appels à projets et les dossiers de candidature sont disponibles sur les sites dédiés suivants :

Géothermie : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFGEO20182017-83>

Biomasse : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFBIO20172017-71>

Réseau : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFRES20182017-82>

Contact presse Région Île-de-France : 01 53 85 66 45 – servicepresse@iledefrance.fr

Contact presse ADEME : Marion Rungette – 01 58 47 88 79 –

marion.rungette@havas.com